

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
Moyen... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

Annouces, la ligne... 20 c
Reclames... 30
Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 30 JUIN 1886

Chronique générale.

La pression du gouvernement sur la Chambre et le Sénat pour obtenir le vote du projet portant modifications dans la nomination des conseillers généraux subit un temps d'arrêt.

Il paraît que les rapports des préfets s'accordent à dire que, dans les circonstances actuelles, les modifications pourraient bien n'être point favorables aux candidats officiels et on cherche un nouveau truc. Ne nous plaignons pas. Pendant ce temps, les conservateurs font leur chemin au grand soleil et à grandes enjambées. Et quand les libéraux républicains se seront enfin décidés sur le choix de leur manœuvre, les candidats conservateurs toucheront le but.

Nous détachons un passage très juste d'une lettre adressée de Londres au Soleil:

« Le Comte de Paris est la solution. Avec le Comte de Paris, plus d'à peu près. »

« Ce qui nous perd en France, depuis un siècle, ce sont les à peu près. Nous mourons des à peu près du gouvernement, des à peu près de liberté, des à peu près de morale, des à peu près de religion, des à peu près de république, des à peu près de monarchie. »

« Le Comte de Paris, c'est la monarchie complète et entière, à la fois traditionnelle et moderne. »

« Si le Comte de Paris est apparu si grand aux yeux de tous, sur le pont du bateau qui l'emportait en exil, c'est qu'il résumait en lui cette double personnification, la France du passé et la France de l'avenir. Il représentait la France pacifiée. »

M. Huon de Penanster, conservateur, a été élu, dimanche, sénateur des Côtes du

Nord, par 739 voix contre 512 à M. Armez, républicain.

La légalité est la chose dont se soucie le moins le régime actuel. On pensait bien que les Princes ne quitteraient pas la France sans élever la voix, et ordre a été donné aux préfets de ne pas laisser afficher leur protestation. On n'en avait pas le droit; la loi a été ouvertement violée. Mais, pour obtenir les bonnes grâces des radicaux, que ne ferait-on pas?

Le projet qui a été présenté à la Chambre est donc, en réalité, destiné à couvrir une illégalité.

A ce propos, M. Maret dit, dans le Radical: « Il me semble me souvenir d'un temps où M. Goblet me criait, de son siège: Ja- mais nous ne proposerons de pareilles lois! — Mais c'est si vieux; il y a au moins dix jours. »

En dix jours, en effet, on a le temps d'oublier une promesse et de changer d'opinion.

Quoi qu'il en soit, la République française, qui tient à protéger le cabinet encore plus que M. Clémenceau, est enchantée. Elle considère qu'aux élections qui vont s'ouvrir pour le renouvellement des conseils généraux, « les candidats républicains devront se présenter comme les seuls conservateurs. »

La plaisanterie est assurément fort jolie, mais elle a le tort de dater de plusieurs années.

NOUVELLE APPLICATION DE LA LOI SUR LES PRINCES

Par décision du ministre de la guerre, le général prince Joachim Murat vient d'être rayé des cadres de l'armée, en vertu de la loi récemment votée sur les prétendants.

Le prince Joachim Murat était au service depuis plus de trente ans. Il a commandé sous l'Empire le régiment des guides. Il est général de brigade depuis le mois de juillet 1870.

Le duc d'Aumale, général de division; le

duc de Chartres, colonel de cavalerie; le duc d'Alençon, capitaine d'artillerie; le duc de Nemours, général de division au cadre de réserve; le Comte de Paris, lieutenant-colonel de l'armée territoriale; le prince de Joinville, vice-amiral au cadre de réserve de l'armée navale, et le duc de Penthièvre, lieutenant de vaisseau de réserve, sont également rayés des cadres.

Monsieur le Comte de Paris a dit dans son manifeste:

« La République a peur; en me frappant, elle me désigne. »

Le gouvernement de la République a considéré sans doute comme insuffisante encore la désignation qui se trouvait déjà d'une façon pourtant si nette et si claire dans les discours de M. le président du conseil à la Chambre des députés et au Sénat. Voici comment s'est exprimé M. le ministre de la justice en présentant à la Chambre la loi sur l'affichage:

« Le gouvernement a-t-il dit, est en face d'un prétendant, dont la déclaration de guerre peut avoir la prétention de s'étaler sur les murs de toutes les communes de France; et il ne veut pas exposer l'ordre républicain aux conséquences de cet affichage. »

Ne nous arrêtons pas au style. Un prétendant dont « la déclaration pourrait avoir la prétention de s'étaler sur les murs! » Les ministres de la République ne sont pas tenus de mieux dire. Nous ne voulons qu'une chose: constater de nouveau la désignation du prétendant unique.

M. Boulanger vient d'avoir une difficulté avec le général Saussier. Ce dernier s'étant permis d'écrire quelques lignes au Gaulois, M. le ministre de la guerre, qui tient d'autant moins de compte des états de services de ses camarades que lui-même en est absolument dépourvu, M. le ministre ne parlait

rien moins que de retirer au général Saussier le gouvernement militaire de Paris.

La question a été agitée en conseil de cabinet, et on lui a fait remarquer qu'il allait un peu bien loin, que les convictions du général étaient connues et qu'au besoin on trouverait en lui un appui.

A cela M. Boulanger a répondu:

« S'il me prenait fantaisie de vous envoyer à Mazas, je vous prévient que ce n'est pas le général Saussier qui pourrait m'en empêcher. »

Les ministres sont restés ébahis.

Le propos est gai, en vérité, dit le Journal des Débats, et nous ne nous doutions guère qu'il se faisait une pareille dépense d'humour dans les séances du conseil des ministres. Mais n'est-on pas tenté de voir, — de très loin assurément, — autre chose qu'une boutade dans cette réponse d'un général ambitieux qui cherche par tous les moyens à se créer une manière de popularité personnelle qui ne laisse passer aucune occasion de faire perler de lui, et qui promène de ville en ville, sous les arcs de triomphe improvisés, ses épaulettes et sa rhétorique, avec des allures qui rappellent à s'y méprendre, celles des faiseurs de pronunciamientos?

Le Journal des Débats raconte à ce sujet une anecdote:

« Peu de temps avant le 2 Décembre, un jour qu'on discutait avec violence à l'Assemblée nationale, le général de Saint-Arnaud sortit de la séance en disant gaiement:

« On fait trop de bruit dans cette maison; je vais chercher la garde. »

« Et, pas bien longtemps après, il alla effectivement la chercher, comme il l'avait dit. »

C'est possible. Seulement, de M. le général Saint-Arnaud à notre ministre de la guerre il y a loin. M. Boulanger est le seul qui ne s'en doute pas, et cependant c'est à peine s'il est de la force du général Boum.

M^r le duc de Nemours vient de donner sa

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

NOUVELLE FAMILLE

Nous ce peindrons pas la joie, l'enivrement, le bonheur de maman Bazin pendant les premières heures, pendant les premiers jours de l'installation de Fernande à Saint-Mandé.

Elle avait retrouvé sa fille, elle la possédait tout entière, à elle seule, dans sa maison. C'était, pour elle, une lune de miel d'amour maternel.

On se familiarisa, d'ailleurs, promptement. La héroïne était de celles-là qui savent, à tous les niveaux, se mettre à leur place. Elle avait dû raconter, et souvent, son histoire à maman Bazin, qui se laissait pas de l'entendre. « Mais c'est un vrai roman!... » répétait la bonne femme émerveillée de tant d'aventures et de transformations, Fernande et Fernand... Un jeune hidalgo, le soldat

d'un jour, hier le camarade de Gustave, qu'elle connaissait, parbleu!...

N'était-ce pas le premier ouvrier de l'ébénisterie Bazin fils et successeur, faubourg Saint-Antoine!

Ce fils, on se le rappelle, avait nom Guillaume, et c'était, depuis un mois, le mari de Francine, cette sœur adoptive, qui, par un généreux effort d'esprit et de cœur, s'était si bravement guérie d'une secrète préférence pour le jeune et beau Léonard. On n'avait pas besoin de le présenter, celui-ci; Fernande l'appréciait depuis longtemps déjà. Quant aux deux autres, il en fut de même presque à première vue. Guillaume avait l'air si loyal et si bon, Francine avait l'air si prime-sautière et si avenante, un peu coquette, peut-être, du moins comme parure. Jamais à la voir si gentiment, si richement attifée, jamais on n'eut dit la femme d'un petit fabricant. Une élégante, une dépensière, cette jolie M^{me} Guillaume. Que voulez-vous? on n'est pas parfaite... La vraie Parisienne!

Dès la première semaine, une vive et cordiale amitié s'établit entre tous les membres de cette honnête famille. On se tutoyait déjà. C'était Fernande qui l'avait voulu. Elle semblait n'avoir jamais quitté la maison, tant elle y était bien chez elle; elle s'y plaisait, sans rien regretter de son opulence de la veille. Elle disait à maman Bazin: « Ne suis-je pas ta fille? » à Francine, à Guil-

laume: « Est-ce que je ne suis pas votre sœur? »

Leur sœur... il restait bien à cet égard, et dans l'esprit des trois, quelque obscurité, des explications confuses, incompréhensibles. On avait interrogé la mère; elle avait répondu: « Détournons nos regards du passé... ne songeons qu'au présent, à l'avenir... et soyons heureux!... »

Rarement on voyait Léonard, absorbé par le travail des dernières retouches de son grand tableau, surtout du portrait de Carmélite, dans l'atelier mis à sa disposition par Philibert Khun. « Si vous la revoyez, lui avait-il dit, pas un mot de l'héritage Montmayor, auquel d'ailleurs je ne compte guère... Ce n'est que par mes pièces que j'espère un jour me rendre digne d'elle!... »

L'ami Philibert avait promis. Souvent il venait à Saint-Mandé. Il s'intéressait à tous ces braves gens, il les aimait... Est-il besoin que nous ajoutions: surtout Fernande.

Dans un moment où ils se trouvaient seuls tous les deux, comme en tête-à-tête, il lui demanda:

— Ainsi donc, vous êtes satisfaite?

— Mieux que cela! répondit-elle; je suis heureuse... et si nous parvenons à faire reconnaître les droits de Léonard...

— J'y travaille, l'interrompit-il, mais, hélas! jusqu'à ce jour, sans trop de succès...

— Quoi! rien de nouveau?

— Rien! Je recherche vainement la sage-femme,

cette Eulalie Bourette qui serait le témoin par excellence, la preuve vivante...

— Eh bien?

— Disparue! Elle a quitté Paris, elle se cache probablement en province... Dès que l'endroit me sera connu, j'y enverrai quelqu'un... J'irai peut-être moi-même.

— Et M^{lle} de Rios... l'avez-vous revue?

— Plusieurs fois. Nous avons reparlé de Léonard... et de vous aussi, Fernande... Votre disparition l'intrigue fort... Elle suppose que vous partagez la retraite absolue de la duchesse... Je n'ai rien dit pour la déromper.

— Très-bien! Léonard et moi, nous désirons que rien ne transpire de ce qui s'est passé là-bas, à l'hôtel de Navarre...

— Vous pouvez être tranquille à cet égard, ma chère Fernande... Ignorance complète quant à vous, quant à lui... Mais il n'en est pas de même relativement à son rival...

— Comment cela?

— Alphonse a parlé... Il se vante... et grâce au crédit provisoire que lui a trop libéralement ouvert la duchesse, il joue le rôle du duc de Montmayor, effrontément... Il se fait appeler ainsi...

— Par qui donc?

— Eh! par tout le monde!... Il a de l'argent... Ce n'est qu'un piètre comédien, d'accord... mais qui ne manque pas d'une certaine habileté, en

démission de président de la Société de secours aux blessés.

Il a déclaré qu'en « présence des lois de proscription qui frappent sa famille, il avait résolu de ne pas conserver sa résidence habituelle en France », et qu'il lui devenait par suite impossible de s'occuper, comme autrefois, de la Société de secours.

On sait les grands services rendus par M^r le duc de Nemours à cette Société si intéressante qui soigne les blessés, prépare les ambulances, etc.

Il en avait fait une œuvre de prédilection et la dirigeait avec un zèle et une assiduité admirables.

Le Comité, profondément ému, a exprimé les très vifs regrets que faisait éprouver à la Société une aussi douloureuse séparation.

Mais le prince a déclaré que sa démission était définitive et sa résolution irrévocable.

On dit que le Comité de la Société de secours aux blessés va offrir la présidence au maréchal de Mac-Mahon.

TAS DE FARCEURS

La majorité républicaine, qui est constamment, comme on sait, à l'affût de quelques nouveaux monopoles financiers à créer, de quelques nouveaux privilèges à établir et de lois d'exception à voter, a paru, il y a quelques jours, prise soudainement d'un accès de passion pour le principe de l'égalité.

La proposition de loi Beauquier, tendant à supprimer les titres nobiliaires, venait en discussion devant la Chambre. Il s'agissait de la prise en considération.

Combattue par des raisons topiques par M. Léon Maurise, elle allait être repoussée, lorsque M. le comte de Douville-Maillefeu, député radical de la Seine, a demandé la parole pour parler en sa faveur. Les membres de la gauche radicale et de l'extrême gauche ont applaudi à outrance leur collègue radical avant même qu'il eût ouvert la bouche. Leurs applaudissements ont redoublé lorsqu'il a déclaré que depuis la nuit du célèbre 4 août, il n'y a plus de nobles en France.

Il faudrait cependant s'entendre et tâcher de se mettre d'accord avec soi-même.

M. de Douville-Maillefeu était candidat aux élections du 4 octobre dernier dans la Somme. Son nom et ses titres, il n'avait eu garde de les oublier sur les affiches : il s'intitulait M. le comte de Douville-Maillefeu.

Battu dans la Somme, il est repêché quelque temps après dans la Seine par M. Clémenceau. A Paris, pour les besoins de son élection, M. le comte de Douville-Maillefeu lâche prudemment son titre nobiliaire ; il signe son manifeste électoral : Douville-Maillefeu.

Elu, il vient siéger au Palais-Bourbon, il donne à la question son nom et son adresse : comte de Douville-Maillefeu, rue Prosnay, 6, ainsi que l'atteste le livret officiel contenant la liste par ordre alphabétique et par départements des députés et des sénateurs.

dehors des planches... Son patron l'a présenté dans un cercle... Les deux complices agissent de concert... Ils semblent avoir pour devise : possession vaut titre...

— Oh ! s'écria la jeune fille indignée, nous démasquerons ces deux misérables...

— J'y compte bien ! répondit Khun, mais lorsque l'heure de la justice aura sonné pour eux... Ils m'espionnent, je le sais... Ne les contrecarrez pas... L'excès de tant d'arrogance leur deviendra fatal... En attendant, s'ils se fauflent partout, c'est sans prendre pied nulle part... Exemple : chez la marquise de Rios, où j'ai retrouvé la carte de son prétendu cousin...

— Elle ne l'a pas reçu, j'espère ?...

— Non... La belle Carmélita m'a demandé si c'était réellement le fils de la duchesse, et je l'ai mise en garde, ainsi que sa mère, en leur répondant : pas encore !

— Soit ! conclut Fernande, ce n'est que dans trois semaines que la duchesse nous rappellera... J'ai su que l'opération avait réussi... Comme elle doit être impatiente du bandeau qui recouvre ses yeux... On ne trompe pas le regard d'une mère...

— Qui sait ? fit Khun, êtes-vous bien certaine qu'ici même M^{me} Bazin se rende un compte bien exact de la situation commerciale de son fils ?

— Guillaume ?

— Oui.

ANNIVERSAIRE DE HOCHÉ

A VERSAILLES

Les députés radicaux du département de Seine-et-Oise avaient organisé, dimanche, à Versailles, une manifestation en l'honneur de Hoche.

Un instant, dit le *Moniteur*, cette cérémonie semble devoir donner lieu à des scènes de désordre. Les anarchistes parlèrent de se rendre en corps au pied de la statue du général, et leurs menaces eurent un caractère assez sérieux pour provoquer de la part du maire de la ville un arrêté dont nous avons trouvé le texte, dès notre arrivée, sur toutes les murailles, ainsi libellé :

« Aucune bannière ou emblème ne pourront être exhibés sur la voie publique dans la journée du 27 juin s'ils ne portent ostensiblement une banderole aux couleurs nationales. »

C'était signé : Arthur de Girardin, préfet de Seine-et-Oise, et Deroisin, maire de Versailles.

Les prescriptions préfectorales et municipales ont été observées. Si nous avons vu des drapeaux rouges, nous devons reconnaître qu'ils étaient cravatés de rubans tricolores ; mais, en revanche, nous avons entendu des discours plus menaçants que l'étendard révolutionnaire.

Le *Figaro*, qui était à la cérémonie, revient de Versailles « profondément écœuré, presque effrayé ».

Nous ne ferons pas un récit de cette fête qui se répète tous les ans avec la même mise en scène et notons un détail.

M. Hubbard grimpe sur le piédestal de la statue, entre le drapeau rouge et le drapeau de 1792 qu'on déploie au-dessus de sa tête. Il remercie « le général Boulanger, le général-citoyen en qui la République met ses espérances. »

Le général-citoyen paraît plaire beaucoup aux radicaux qui applaudissent.

LES LICTEURS DU GÉNÉRAL BOULANGER

Le général Boulanger, ministre de la guerre, vient encore de faire une petite manifestation oratoire à Valence. Ayant l'honneur de recevoir l'évêque, M^r Colton, il lui a planté le joli compliment que voici :

« Je vous remercie de votre visite et je remercie également les nombreux membres du clergé qui vous accompagnent. »
« Nous considérons cette visite, mon collègue et ami, M. le ministre des postes et télégraphes, et moi, comme la marque de la déférence que vous devez au gouvernement républicain dans la personne de deux de ses membres, et je sais être le fidèle interprète de M. le ministre des cultes en vous assurant que l'Eglise aura toujours droit à toute la sollicitude du gouvernement de la République, si elle sait se maintenir strictement dans les limites fixées par les lois. »

Voilà du dernier comique.

— Que voulez-vous dire ?

— Permettez que je ne m'explique pas davantage... J'ai voulu mettre en éveil votre perspicacité, voilà tout...

Et, comme elle le regardait, plus inquiète encore que curieuse :

— Ma chère enfant, reprit-il, si le hasard, ou la Providence, vous a rendu les joies de la famille, ce n'est pas seulement pour y étancher cette soif de tendresse filiale dont votre cœur souffrait depuis si longtemps... Dans cette vie, sachez-le, tout changement, tout bonheur comporte de nouveaux devoirs... Dieu vous réserve ici, du moins je le suppose, une mission de dévouement, le rôle d'un bon ange...

— Mais, s'écria-t-elle, il y a donc dans cette maison, si prospère et si riante en apparence, quelque danger secret, un malheur qui la menace ?

— Je le crains, répondit-il. Examinez... cherchez... Vous êtes de celles-là qui, pouvant le bien, ne tardent pas à le vouloir...

Il s'était levé, il allait partir. M^{me} Bazin, d'ailleurs, arrivait.

— Je vous cède la place, lui dit-il, au revoir, trop heureuse mère !

Et, tout bas, à la jeune fille qui le reconduisait :
— Lorsque vous aurez compris, n'oubliez pas l'ami Philibert... Il est de bon conseil... Sans compter sir Jonathan et papa Justin, qui sont également à vous de tout cœur... A bientôt !

(A suivre.)

Le général-citoyen, écrit-on de Valence, à la France nouvelle est arrivé dans cette ville escorté de sept agents de la sûreté, spécialement attachés à sa personne.

Pourquoi ?

Ces agents sont tellement à son service personnel qu'il a écrit au préfet de la Drôme de les loger à proximité de son appartement.

M. le préfet Demangeat, ancien dragon de l'Impératrice, qui revient d'Algérie où l'avait appelé le désir de trouver un acquéreur pour le domaine qu'il y possède, est fort embarrassé. Il n'ose ni ne peut loger sept agents de la police secrète dans les dépendances de la préfecture, et tous ses voisins sont d'horribles réactionnaires.

Jugez de son embarras.

C'est égal, on voudrait savoir pourquoi le général Boulanger va chercher dans la police des gardes occultes.

Se figure-t-il qu'à Valence il n'est pas sur un théâtre français ?

LE FAUX PAIN !

Malgré l'opposition du gouvernement, la Chambre a décidé qu'elle donnerait le pas aux céréales sur l'enseignement primaire.

Dans sa fureur, un député de la gauche s'est écrié : « Le vrai pain du peuple, c'est l'instruction. »

A quoi bon dès lors se préoccuper des souffrances de nos populations agricoles, tenter d'y remédier en étudiant le relèvement des droits sur les céréales ou toute autre mesure de nature à protéger notre agriculture contre la concurrence étrangère, et, peut-être plus encore, contre l'accroissement progressif des lourds impôts inventés par les financiers de la République ?

La question vaut la peine d'être examinée par le gouvernement : ce n'est guères l'avis de la plupart des républicains et point du tout celui du gouvernement.

Malgré tout, grâce aux efforts des droites, il a été décidé que le faux pain passerait avant le vrai.

Une loi, en effet, conçue depuis neuf ans, ayant pour résultat de procurer du vrai pain, attend aux portes du parlement. C'est la loi « scélérate » de l'enseignement primaire que le sectaire M. Goblet a fait triompher au Luxembourg. Cette arme de guerre religieuse doit servir à frapper le grand coup : la laïcisation, complète, absolue des écoles de France, malgré l'antipathie de milliers de communes et de centaines de milliers de familles.

Mécontenter, irriter, violenter les populations est le moindre souci de nos gouvernants. Peu leur importe que le budget de l'Etat soit grevé à nouveau, que les emprunts des communes s'aggravent, que les centimes additionnels se multiplient. On donnera au peuple « le vrai pain », l'instruction civique : quant au « faux pain », aux céréales, on aura toujours le temps, sous l'ère féconde et prospère de la République, d'y songer !

EDMOND ROBERT.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juin.

Les cours de nos rentes continuent à fléchir : 3 0/0 ancien 82 ; 4 1/2 0/0 110.20.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1,384. Les obligations Foncières et Communales à lots continuent à être fort recherchées, parce qu'actuellement l'épargne n'a de choix qu'entre un tout petit nombre de valeurs.

Il y a des négociations sur la Société Générale à 435. Ce cours est très inférieur à la valeur réelle du titre qui, étant donné un dividende minimum, devrait être au moins au pair.

L'action de Panama est à peu près immobile à 442. La commission parlementaire a commencé ses travaux, mais pour se prononcer sur la tendance de ses délibérations, il faut attendre les explications personnelles de M. de Lesseps.

Les demandes sont toujours très suivies sur la police spéciale A B de l'Assurance Financière. La police est de 500 fr., mais il y a des coupures de 100 fr. également remboursables au pair à la première demande.

Les actions de nos Chemins de fer ont une bonne tenue. Les obligations sont très recherchées.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville	0.80
Gobelins...	4.00 — 0.90
A trous...	4.40 — 4.00
F ^e Fourneaux...	1.40 — 4.00
Nubienne...	4.45 — 4.00

CHRONIQUE LOCALLE ET DE L'OUEST.

Hier, M. le commissaire de police de Saurer interrogeait un nommé D., un somnambule peu scrupuleux, qui avait été arrêté sur la plainte d'un débitant.

Pendant l'interrogatoire, D. voulut saisir un couteau qui se trouvait à proximité mais M. le commissaire lui montra aussitôt un revolver devant lequel il resta muet. D. déclara alors que c'était pour se frapper lui-même ; malgré cela, il a été maintenu en état d'arrestation.

Ce matin, à dix heures, la police a arrêté et conduit au violon un nommé Ernest Salvert, âgé de 49 ans, qui a déjà eu de nombreux comptes à régler avec la justice.

Hier, ce précoce malfaiteur a, par vengeance ou méchanceté, lancé une bombe remplie de poudre et mèche allumée dans la propriété de M. Bouteau, Grand'Rue. La détonation a été très-forte ; mais il n'y a heureusement aucun accident.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

MM. Berger, de la Bourdonnaye, Chénier, Fairé, de Maille, Merlet, de Soland, de Terves ont voté contre la sorte proposée de M. Beauquier pour l'interdiction de la titre nobiliaire.

Tous nos députés ont voté aussi contre la motion de M. Mérillon pour mettre à l'ordre du jour la loi de l'enseignement primaire avant la loi concernant la surtaxe des réales.

Le *Journal officiel* met M. Fairé parmi ceux qui ont voté pour ; c'est une erreur ; a pris M. Fauré pour M. Fairé.

MM. Chevalier et Fairé, indûment parmi ceux qui ont voté pour, ont déclaré qu'ils avaient voté contre.

LA DROITE ET LES AFFAIRES.

Avant-hier, la Chambre des députés a voté :

1° Une proposition de loi de M. Cassez de Pradines, député conservateur, tendant à proroger indéfiniment les délais pendant lesquels les jeunes gens appelés sous drapeaux sont admis à invoquer le bénéfice des dispenses légales ;

2° Une autre proposition de M. de Bert-Laplace, député conservateur, tendant à assurer l'alimentation de la caisse des communes vicinales.

C'est encore la droite qui envoie au moment ses orateurs à la tribune de la Chambre pour défendre les intérêts des cultivateurs français dans cette importante question des céréales que le ministère ne veut pas voir discuter avant la session des conseils généraux.

INAUGURATION

Du Chemin de fer de Paris à Bordeaux

DIMANCHE 4 JUILLET 1886

FÊTE DE NOYAN

Programme

Le matin, à 6 heures, 21 coups de canon.

De 10 heures à 11 heures, réception des groupes étrangers à la commune de bataillon scolaire de Parçay.

GRANDE CAVALCADE

A 14 heures, formation de la cavalcade sur la route du Lude.

ITINÉRAIRE. — Route du Lude. — Tréport, la ville. — Arrêt sur les trois places. — Retour sur la Gare. — Halte jusqu'à l'arrivée au ministère. — Rentrée à Noyan par Montfort.

Composition et ordre du défilé. — 1. Fanfares d'armes, Écossais à cheval. — 2. Tambours clairs. — 3. Groupes tonkinois. — 4. Musique en palanquin, suivi de sa Cour. — 5. Seigneurs de Hongrois. — 6. Char du roi d'Yvetot. — 7. Cheval. — 8. Noce bretonne. — 9. Seigneurs de Hongrois. — 10. Char du charlatan excentrique organisé par le haut commandement de Maine-et-Loire. — 11. Seigneurs russes à cheval. — 12. Seigneurs turcs à cheval. — 13. Char de l'avenir. — 14. Bataillon scolaire de Parçay en tenue de guerre. — 15. Le char de la marine escouade de turcs. — 16. Seigneurs et cavaliers chiliens. — 17. Des musiciens. — 18. Cavaliers persans. — 19. Char « Le Monde ». — 20. Piétons circassiens. — 21. Char de l'Agriculture. — 22. Piétons. — 23. Char à vapeur de la brasserie Noyan. — 24. Char de la Société de Tir de Baugé. — 25. Liers fermant la marche.

BIBLIOGRAPHIE

La Foi, sa nature (1)

Nous annonçons dernièrement à nos lecteurs la seconde édition du livre de M. le curé de Saint-Pierre, « *La Foi, sa nature*, etc. » Voici en quels termes un membre distingué de la Compagnie de Jésus, le R. P. Le Tallec, professeur à l'Université catholique de Paris, rend compte de cet ouvrage dans la *Revue littéraire de l'Univers*, numéro du 25 juin 1886 :

« *L'Univers* signalait naguère, en quelques lignes qui auront été à peine remarquées, la seconde édition de cet ouvrage, sur lequel je voudrais attirer l'attention de tous les lecteurs. De fait, je connais peu de livres d'une plus utile lecture et d'une plus incontestable opportunité. M^r Freppel, avec sa haute compétence, lui décerne des éloges qui sortent des termes d'un bienveillant encouragement, et l'approbation de l'éminent prélat, transcrite ici, tiendrait lieu de toute autre recommandation.

« M. l'abbé Mérit est déjà connu des amateurs de la bonne littérature, et ses *Lettres sur le beau* lui ont marqué une place parmi nos meilleurs écrivains. Par cette étude sur *la Foi*, il prend rang parmi les plus solides défenseurs de la religion.

« Aucun sujet ne répond mieux aux besoins et aux préoccupations actuelles de la polémique. La notion qui sert de base à nos croyances religieuses est l'objet des attaques acharnées du rationalisme. Là aussi, la défense, si elle ne s'appuie à des principes solidement établis, trahit quelque embarras et peut paraître insuffisante. Puisque le dogme fondamental est mis en question, c'est autour de cette base menacée qu'il convient de faire la lumière et de formuler une démonstration nette et ferme, à la portée des esprits sincères. Dans cette délicate question, plus que partout ailleurs, il faut unir à la précision logique une grande sûreté doctrinale, il importe de démêler avec soin les éléments rationnels et les principes théologiques, puisqu'il s'agit de faire jaillir des obscurités de la foi cet état vainqueur qui s'impose à la raison elle-même et qui l'amène à reconnaître l'obligation de croire. L'auteur, avant d'aborder cette étude, s'est formé à bonne école et a puisé aux sources les plus autorisées. En le lisant, on ne tarde pas à reconnaître un familier de saint Thomas et de Suarez, un fort armé de toute pièce pour le combat. Aussi ne craint-il pas d'envisager franchement les conditions actuelles de la foi militante et de la déclarer invulnérable aux traits de l'incrédulité moderne. L'argumentation est à la fois rigoureuse et entraînante, démonstrative et ardente. On y sent l'âme d'un apôtre convaincu qui possède, au service de son zèle, une science capable de satisfaire les esprits les plus exigeants et une langue faite pour charmer les oreilles les plus délicates. « Partout, dit M^r Freppel, la forme est en harmonie avec le fond. Et là où le style grandit, c'est la pensée qui le porte plutôt qu'il ne fait effort pour s'élever de lui-même. »

« L'idée dominante du livre est fortement accusée par la division : *La nature et les caractères de la foi*. — *Sa nécessité et sa possibilité toujours et partout*. — *Les témoignages divins*. On le voit, la préoccupation de l'auteur est de définir, d'expliquer et de convaincre. Quelques remarques aideront à saisir le but pratique de cette étude et le point de vue auquel le lecteur doit se placer.

« J'observerai, surtout pour l'intelligence de la première partie, que l'auteur évite avec soin de s'attarder aux explications subtiles et aux démonstrations compliquées. Il recherche et poursuit, à travers les systèmes de l'école, une notion pratique de la foi qui suffise à rassurer les croyants et à les venger des calomnieuses accusations du rationalisme. A entendre les libres-penseurs, nous serions les dupes d'une sottise crédulité ou les victimes d'un fanatisme sublime. La véritable foi, la foi divine, n'est le résultat ni d'une intelligence qui abdique ni d'une imagination follement exaltée. Elle est, au contraire, le fait d'un esprit réfléchi et sincère, d'une volonté droite et généreuse, d'une âme qui se possède sous l'action de la grâce et s'incline, en connaissance de cause, sous l'autorité du témoignage divin. Un

prit capricieux et servile, une imagination sans frein, une volonté sans loi, des inspirations sans contrôle, loin de conduire à la vérité révélée, aboutissent aux plus déplorable égarements. Elle est essentiellement raisonnable et surnaturelle, la foi des chrétiens, celle du savant qui démontre la divinité de la religion catholique et celle du simple fidèle, docile aux enseignements de l'Église. Tous ceux qui ont le bonheur de croire ont des raisons de croire et sentent, dans la mesure qui convient et qui suffit à les rassurer, l'impérieuse autorité de ces raisons. Les causes multiples et variées qui contribuent à engendrer la foi dans les âmes sont étudiées en détail. Aussi les motifs de crédibilité, le rôle de l'intelligence et de la raison, l'action de la grâce, les obstacles et les tentations, la foi du simple fidèle, si dédaigneusement appelée la foi du charbonnier, la foi savante et raisonnée, sont l'objet d'autant de chapitres bien déduits et bien conduits, pleins d'intérêt et de lumineuse doctrine.

« Dans la seconde partie, l'auteur, après avoir établi la nécessité de la foi, aborde la délicate et importante question de la possibilité de la foi partout et toujours. Il y a là une difficulté qui rebute beaucoup d'esprits et qui peut arrêter plus d'une âme au chemin de la vérité. Comment la foi serait-elle nécessaire à tous si elle a été impossible à quelques-uns ? Comment, de fait, a-t-elle été possible à tant de peuples ? La solution que nous trouvons ici est aussi consolante que satisfaisante. Les explications empruntées aux meilleurs théologiens sont plausibles et autorisent à conclure avec Bossuet « qu'il y a eu un certain nombre de croyants dispersés parmi les nations idolâtres et que leur nombre est probablement plus grand qu'on ne le pense. »

« Enfin, la troisième partie nous donne en raccourci le tableau historique et connu de la *Suite des témoignages divins*. N'y cherchons pas une exposition complète, ni une démonstration achevée. C'est plutôt l'esquisse d'un traité à faire ou un memento des notions positives, relatives au fait de la révélation, que l'acte de foi suppose nécessairement et qu'il est utile de rappeler au lecteur.

« Je voudrais voir ce livre aux mains des chrétiens militants, engagés dans les luttes de la pensée, je le mettrais surtout aux mains de nos étudiants catholiques qui sont, par leur situation, plus exposés à subir les influences de la science indépendante. Désormais, si leur foi n'est appuyée sur des convictions raisonnées, il est difficile qu'elle supporte sans faiblir l'assaut de la presse antireligieuse. Que de jeunes gens, pour n'avoir pas été prémunis contre cette épreuve, ont vu chanceler et sombrer, au premier jour, leurs plus chères croyances ! Cette étude s'adresse aussi à tant d'âmes sincères et naturellement chrétiennes, tourmentées des questions de l'éternel avenir. Faute d'une explication qui réponde à leurs dispositions intellectuelles, elles tournent le dos à la seule lumière capable de dissiper leurs doutes et de soutenir leurs espérances. Le dirai-je enfin ? Les prêtres surtout puiseront dans cet ouvrage de précieux enseignements que la théologie classique ne fournit pas toujours, une science pratique parfaitement adaptée aux besoins des âmes. Ils y trouveront un puissant auxiliaire pour ramener les esprits égarés et pour conserver, au cœur des fidèles, le précieux dépôt de la foi surnaturelle.

» P. LE TALLEC,
» Professeur à l'Institut catholique. »

VIENT DE PARAÎTRE
LE CROUP
(Souvenir d'enfance)

Nouvelle saisissante, écrite par un de nos jeunes compatriotes, et que nous recommandons à nos lecteurs.

Se trouve, à Saumur, chez tous les libraires.

Prix de la brochure : 50 cent.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 27 Juin 1886.

Versements de 95 déposants (16 nouveaux), 22,982 fr.
Remboursements, 36,734 fr.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 26 Juin

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k.	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Grains de trèfle	50k.	30	—
From. 1 ^{re} q. l'h.	77k.	— luzerne	50k.	60	—
Halle moyenne	77k.	— de lin	50k.	—	—
Seigle	75k.	Foin (la charr.)	780k.	70	—
Orge	65k.	— Luzerne	780k.	65	—
Avoine	50k.	— Paille	780k.	45	—
Fèves	75k.	— Amandes en c.	50k.	—	—
Pois blancs	80k.	— cassées	50k.	—	—
— rouges	80k.	— Cire jaune	50k.	190	—
Colza	100k.	— Chanvres 1 ^{re} qualité	—	—	—
Chenevis	50k.	—	2 ^e	—	—
Farine, culas	157k.	—	3 ^e	—	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

DE BIENS DE MINEURS

Situés communes de Louresse-Rochemenier et de Dénézé.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à deux heures, en la salle de la mairie de Dénézé, et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Et à la requête de M. Pierre Renault, cultivateur, demeurant à la Bournée, commune de Louresse-Rochemenier,

« Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Pierre Renault, son fils mineur, issu de son mariage avec M^{me} Louise Bourgerly son épouse décédée, »

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui ;

En présence de M. Pierre Bourgerly, cultivateur à Douces, en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Renault.

DÉSIGNATION

1^{re} Lot.

Primo.

Vingt-six ares quarante centiares de vigne, au Bois-de-la-Touche, commune de Louresse-Rochemenier.

Secundo.

Quatre ares quarante centiares de terre, au même lieu.
Mise à prix deux cents francs, ci..... 200 fr.

2^e Lot.

Primo.

Dix-sept ares soixante-dix-huit centiares de terre, commune de Dénézé.

Secundo.

Neuf ares quinze centiares de terre, aux Réserves, même commune.
Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 fr.

3^e Lot.

Primo.

Cinq ares trente centiares de vigne, aux Réserves, commune de Dénézé.

Secundo.

Six ares trente centiares de vigne, au même lieu.
Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 fr.

4^e Lot.

Primo.

Sept ares trente-deux centiares de bois, dans les Petits-Bois, commune de Dénézé.

Secundo.

Quatre ares quarante centiares de bois, dans les Bois-de-Trèves, commune de Dénézé.
Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 fr.

5^e Lot.

Primo.

Trois ares cinquante-sept centiares de vigne, dans l'Enclos-de-la-Bâte, commune de Dénézé.

Secundo.

Quatre ares quatre-vingts centiares de vigne, au Buisson, commune de Dénézé.
Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80 fr.

Pour insertion,

BEAUREPAIRE,

Avoué-licencié.

Pendant le défilé de la cavalcade, une quête sera faite au profit des pauvres. — Des Médailles commémoratives, Bouquets, Chromos, Liqueurs et autres objets seront distribués gratuitement au public.

A 5 heures, salve d'artillerie.
A 5 heures 1/2, grand banquet par souscription à l'hôtel du Cheval-Blanc, chez M. Lair, à 2 fr. 50. — Des cartes seront distribuées aux personnes qui en feront la demande.

A 7 heures, grand concert.
A 8 heures, salve d'artillerie.
A 9 heures, illumination générale de la ville ; feux de bengale ; feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux.
Bal public sur les trois places.

Parmi les chars qui composent la cavalcade de Noyant, il s'en trouve un dont l'idée est assez originale.

C'est une machine à vapeur fabricant la bière, séance tenante, et sur laquelle *Le roi Gambrinus* vendra la bière au public sur tout le trajet.

A Longué, Saumur, Vernantes, des voitures de service pour Noyant fonctionneront le 4 juillet.

UNION NAUTIQUE D'ANGERS

Nous avons eu l'occasion de voir dimanche, sur la Maine, dit le *Patriote*, un superbe bateau, dit *yole-gig*, à quatre rameurs.

Ce bateau, qui a été acquis par la Société l'Union nautique d'Angers, sort de la maison Tellier, constructeur à Paris ; il est d'une légèreté et d'une élégance vraiment remarquables et fait grand honneur à son constructeur.

Cette yole doit prendre part, en juillet, aux régates de Tours, Saumur et Angers.

A ce propos, nous apprenons que les régates de l'Union nautique auront lieu le 25 juillet prochain, et que les équipes de Tours, Saumur et Nantes y prendront part. Il est même probable qu'une équipe de Paris y viendra courir.

LE CENTENAIRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES D'ANGERS.

Demain jeudi 4^{er} juillet, à 3 heures, l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers célébrera solennellement, sous la présidence de M. Armand Parrot, son DEUXIÈME CENTENAIRE. La fête aura lieu dans l'ancienne Cour d'appel, où l'Académie a été récemment transférée.

L'ancien rédacteur en chef de l'*Electeur* d'Angers, M. Béchet, autrefois radical incorruptible, devenu sous-préfet de Médéah (Algérie), est transféré à la sous-préfecture de Bone. La *Petite France* paraît toute réjouie de l'avancement (?) de « ce républicain sincère et convaincu ». Avance-t-il vers le Nord ou vers le Sud ? Est-ce un avancement géographique ou politique ? On ne voit pas bien. Mais il a pour lui la joie de la *Petite France* : c'est bien quelque chose.

Le CRIME de PELLOUAILLES

(Nouveaux détails)

Le docteur chargé de l'autopsie a constaté que le père Lecomte avait de nombreuses blessures à la tête et à la poitrine. Les os du crâne étaient brisés et la cervelle avait jailli. Quelques côtes étaient fracturées.

Sa fille Marie avait également le crâne fracturé et une blessure à un doigt.

D'après les propres déclarations du fils de la victime, chantre à l'église paroissiale, la fortune du père Lecomte dépassait 15,000 fr.

Les perquisitions ordonnées par le parquet ont fait découvrir 380 pièces de 5 francs et 2,500 francs de pièces d'or dans un cellier contigu à la chambre de Marie Lecomte.

M. le procureur de la République a procédé lundi à l'interrogatoire de plusieurs voisins du sieur Lecomte. L'un d'eux, Léger (Jean), cultivateur, âgé de 52 ans, a une question posée, fut, sur l'ordre de M. le procureur, immédiatement arrêté et écroué le soir même, à 6 heures, à la prison d'Angers.

La population est consternée. Des battues ont été faites en tous sens pour découvrir l'assassin.

(Petite France.)

(1) *La Foi, sa nature, ses principaux caractères et sa nécessité*, par M. l'abbé Mérit, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur, 1 vol. in-12, 428 pages. Tours, Alfred Gauthier. Saumur, Dézé, libraire.

FAILLITE RATIER, EMILE.
Par jugement en date du 28 juin 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 31 octobre 1885 l'ouverture de la faillite du sieur Ratier, négociant en grains, à Saumur.

Pour extrait :
(488) *Le Greffier, GAUTIER.*

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON
A Saumur, Grand'Rue, 12.
S'adresser, pour traiter, à M^e LECOQ, avoué à Saumur. (489)

A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
A 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e AUROYER, notaire à Saumur. (228)

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

A LOUER
Deux Chalets
Sur la Plage.
Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887
DEUX MAGASINS
Ensemble ou séparément
Situés rue Dacier, n° 23,
Occupés par MM. Offray et Percher.
S'adresser à M. PAOUST, rue de la Tonnelle. (424)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Avec Ecurie et Jardin,
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.
S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER
PRÉSENTMENT
GRAND ÉTABLISSEMENT
Très-confortable,
Pour noces, banquets, bals,
Comprenant:
Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.
MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Foucharde à Saint-Florent.
S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A LOUER DE SUITE
MAISON DE MAITRE
A Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.
S'adresser à M. JADBAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887,
MAISON
Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A la Châtelaine
Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.
M^{me} veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

MAISON COLOMBEL
22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur
Grande liquidation
DE PAPIERS PEINTS
Toiles cirées et Devant de Cheminées
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.
Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

NETTOYAGE ET VERNISSAGE
DE
Pianos et Meubles
LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49. (490)

ON DEMANDE un garçon de 16 à 18 ans, pour l'office, au Café de la Paix. (491)

ASSURANCES
ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES
A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.
Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ
M^d de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les dégranger en quoi que ce soit de leur place primitive.
Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE
Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.
Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.
Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.
Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

En vente chez tous les libraires et dans toutes les gares
HUIT PAGES DE MUSIQUE
LA MUSIQUE DES FAMILLES
dans son n° 242 du 3 Juin donne huit pages de musique extraite de l'Opéra-Comique
1° Versez en moi le calme, étoile de la nuit, une des mélodies les plus appréciées.
2° La Ronde de nuit, morceau déjà célèbre et arrangé pour piano par l'auteur même.
Adresser 30 centimes à l'administration pour recevoir le n° prochain.

INSTITUTION ROGER-MOMENHEIM
Paris, n° 2, rue Lhomond (Panthéon), ancienne rue des Postes, n° 2.
BACCALURÉATS
Sur 65 candidats présentés, 53 ont été admissibles et 50 reçus, dont 10 mentions. — Cours spéciaux pour les sessions de juillet, août et novembre.
VOLONTARIAT
Tous les élèves présentés en 1884 et 1885 ont été admis. Les noms et adresses des élèves reçus sont envoyés franco sur simple demande.

Pharmacie A. CLOSIER
20, rue du Marché-Noir, 20,
SAUMUR
Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt
Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères
— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanche, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibelots d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS
SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 65	82 60	Est	805	800	Obligations.			Gaz parisien	527 50	527
3 % amortissable	85 65	85 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1205	1203 75	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	528	528	Est	386 50	386
3 % (nouveau)	106 90	106 90	Midi	1167 50	1165	1865, 4 %	527	527	Midi	394 50	394
4 1/2 % (nouveau)	110 25	110 10	Nord	1575	1570	1869, 3 %	414 25	414	Nord	402	401 50
Obligations du Trésor	520	518	Orléans	1330	1327 50	1871, 3 %	404 50	405	Orléans	388	387 50
Banque de France	4165	4170	Ouest	865	866 25	1875, 4 %	518	518	Ouest	396	396
Société Générale	456 25	456 25	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1428 75	1876, 4 %	316 50	316 75	Paris-Lyon-Méditerranée	393	393
Comptoir d'escompte	1020	1010	Canal de Suez	3123 75	3145	Bons de liquid. Ville de Paris	527	528 50	Paris-Bourbonnais	395	394 50
Crédit Lyonnais	525	523 50	C. gén. Transatlantique	497 50	498 75	Obligations communales 1879	471 75	472	Canal de Suez	588	589
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1390	1385	Russe 5 0/0 1870	99	99	Obligat. foncières 1879 3 %	472	471			
Crédit mobilier	210	210				Obligat. foncières 1883 3 %	392	391			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR													
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir										
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur	8 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	5 15	8 15		
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	5 24	8 18		
9	13	matin	omnibus-mixte.	Montreuil	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur	9 13	1 25	8 15	10 15		
1	21	soir																											
3	28		rapide.																										
7	15		omnibus.																										
10	42		(s'arrête à Angers).																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.													
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 50	12 50	7 50	12 50	8 50	12 50	
8	21		omnibus.	Montreuil-Bellay	6 33	7 56	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 38	1 37	7 50	12 50	8 50	12 50	9 50	12 50	
9	26		rapide.	Lernay	7 02	8 21	2 11	4 41	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 28	4 37	8 06	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	7 50	1 37	9 00	12 50	10 00	12 50	11 00	12 50	
12	48		soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 38	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Neuville	8 49	1 37	10 00	12 50	11 00	12 50	12 00	12 50	
4	34			Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Loudun	9 53	4 24	11 27	Loudun	9 24	1 37	10 00	12 50	11 00	12 50	12 00	12 50	
7	4															Poitiers	10 38	4 58	12 1	Montreuil	9 24	1 37	10 00	12 50	11 00	12 50	12 00	12 50	
10	24		omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.																										